



Conseil économique et social

Distr. générale
12 juillet 2019

Session de 2019

Point 7 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par le Conseil économique et social le 8 juillet 2019

[sur la base d'une proposition examinée en séance plénière (E/2019/L.21)]

2019/15. Progrès accomplis dans l'application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

Le Conseil économique et social,

Réaffirmant la résolution 71/243 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 2016, sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, notamment ses orientations générales,

Réaffirmant également la résolution 72/279 de l'Assemblée générale, en date du 31 mai 2018, sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies,

Réaffirmant en outre la résolution 73/248 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 2018, sur les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies,

Réaffirmant la résolution 72/305 de l'Assemblée générale, en date du 23 juillet 2018, relative à l'examen de l'application de sa résolution 68/1 sur le renforcement du Conseil économique et social,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (2019)¹ ;

2. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à l'avenir, dans le cadre de son débat consacré aux activités opérationnelles de développement, des rapports annuels

¹ A/74/73-E/2019/14, A/74/73/Add.1-E/2019/14/Add.1, A/74/73/Add.2-E/2019/14/Add.2 et A/74/73/Add.3-E/2019/14/Add.3.



complets, analytiques et fondés sur des données factuelles, couvrant toutes les dispositions des résolutions 71/243 et 72/279 de l'Assemblée générale ;

3. *Prend note* des informations fournies par le Secrétaire général sur l'application du système redynamisé des coordonnateurs résidents, notamment sur son financement, et attend avec intérêt les prochains rapports du Secrétaire général, conformément au paragraphe 15 de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale ;

4. *Se félicite* que le Secrétaire général s'emploie à repositionner le système des Nations Unies pour le développement, et prend acte des progrès accomplis à ce jour dans l'exécution de toutes les réformes prescrites dans les résolutions 71/243 et 72/279 de l'Assemblée générale ;

5. *Prie* le Secrétaire général de veiller à la transparence en mettant rapidement à la disposition du public les documents d'orientation et rapports internes concernant l'ensemble du système, qui ont été établis en application des mandats définis par les États Membres dans les résolutions 71/243 et 72/279 de l'Assemblée générale ;

6. *Accueille avec satisfaction* le pacte de financement, et encourage tous les États Membres et les entités du système des Nations Unies pour le développement à contribuer à en assurer l'application intégrale et effective ;

7. *Prend note* du premier rapport détaillé sur le Bureau de la coordination des activités de développement², notamment sur les aspects opérationnels, administratifs et financiers de ses activités, et attend avec intérêt de recevoir tous les ans, lors de son débat consacré aux activités opérationnelles de développement, un rapport fondé sur des données factuelles, complet, analytique et plus détaillé ;

8. *Prend également note* des propositions du Secrétaire général concernant le réaménagement de l'approche régionale, rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution 72/279, a demandé au Secrétaire général de proposer au plus vite, pour chaque région, des formules de réorganisation et de réaménagement à long terme des ressources régionales des Nations Unies et, tenant compte de l'annexe III de sa résolution 1998/46 du 31 juillet 1998, souligne qu'il faudra redoubler d'efforts pour discerner les manques ou les chevauchements au niveau régional et y remédier, et attend avec intérêt les consultations intergouvernementales inclusives qui seront menées dans chaque région pour finaliser et organiser l'examen régional ;

9. *Attend avec intérêt* que, conformément au paragraphe 4 de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale, de nouvelles consultations inclusives soient tenues avec tous les pays concernés afin de finaliser l'examen des bureaux multipays et d'orienter les suites qu'il conviendra d'y donner, compte tenu de l'examen auquel le Secrétaire général soumet actuellement la structure, les capacités, les besoins en ressources, le rôle et les services de développement des bureaux multipays, ainsi que des réflexions menées à cet égard lors de son débat de 2019 consacré aux activités opérationnelles de développement ;

10. *Souligne* qu'il faut continuer de s'employer à ce que le système soit plus transparent dans son action, comptable devant les États Membres et attentif à leurs attentes en ce qui concerne les mesures prises pour appliquer les dispositions des résolutions 71/243 et 72/279, et qu'il faut également continuer d'intensifier, lors de son débat consacré aux activités opérationnelles de développement, le dialogue entre les États Membres et toutes les entités du système des Nations Unies pour le développement, notamment le Groupe des Nations Unies pour le développement durable ;

² E/2019/62 et E/2019/62/Corr.1.

11. *Accueille favorablement* les échanges de vues qui ont eu lieu dans le cadre du débat de 2019 consacré aux activités opérationnelles de développement, et prie le Secrétaire général de lui présenter des notes de synthèse et de rendre compte, de façon informelle, des progrès accomplis en 2019 dans la mise en œuvre des résolutions 71/243 et 72/279, en préparation des négociations qui seront menées à la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale en vue de l'adoption de la résolution de l'Assemblée sur les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, sachant que la mise en œuvre desdites activités n'en est qu'à ses débuts et devra faire l'objet d'un suivi en 2019, avant le débat de 2020 consacré aux activités opérationnelles de développement.

*28^e séance plénière
8 juillet 2019*